

Genre du véhicule	Marque de fabrication		Type		Modèle	Berlines-type		
Châssis de camion	T H A M E S - TRADER		30 - 4 D (138") Moteur diesel		1958	2 5 4 1 - B		
Caractéristiques "30" centre grille radiateur. - "4 D" latér.s/ailes avant. - Direction avancée.								
Moteur diesel à 4 cyl. - Empattement 3'505 mm Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 4								
Constructeur du châssis FORD Motor Company Limited, Dagenham (GB).								
N° du châssis frappé à gauche, à l'avant, latér.s/longeron et sur plaquette du constructeur								
N° du moteur frappé à droite, à l'avant, latér. sur bloc moteur								
Type du moteur 4 Cyl. Diesel-Engine "Dagenham-Built" (OHV)								
Position du mot. à l'avant Fein-moteur -								
Cylindrée 3'612 cm³ Fein de remorque -								
Temps 4 Transmission mécan.synchron. Treuil/Cabest. -								
Refroidissement eau - Nombre vit. avant 4 +) Crochet de rem. -								
Entraînement s/roues arr. Vitesses en 1 ^{re} - Vols avant 1'810								
Nombre d'axes 2 Vitesses en prise dir. - Vols arrière 1'690								
Nombre de pneus 6 Blocage différentiel - Diam. de braq. 14.35/13.75								
Frein à pied hydraul., à expans. interne avec servo à dépression, sur toutes les roues								
Frein à main mécan. à expans. interne, câble/tringles, sur roues arrières								
Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques	avant	arr.	midaxx	Dimensions int. en mm
A vide av. cab.	1'275	1'115	2'390	Dimension	7.00-20	7.00-20	8 Ply	Longueur -
Charge utile	selon exécution			Charge pneu	1'050	1'050	Transport	Largeur -
Total	-	-	6'187	Larg. bd. roul.	-	-	-	Hauteur -
Garantie de fabr.	2'268	4'309	6'187	Pression spec.	-	-	-	Hauteur ridelles -
Poids max. garanti rr. train roulier -								
Direction: position à gauche - direction avancée								
Alésage 1 0 0								
Ferme de la carrosserie cabine avancée, fermée								
Nombre de places: total 2 (avant 2 milieu - arr. -)								
Siège arrière -								
Siège-car -								
C. V. Impôts 18,40/69 SAE								

**)

Phares: marque	2/ LUCAS "Continental NL" *)	Indicateurs de direction	4/ clignoteurs av.lampe-témoin AV= séparés s/ailes (orange) AR= séparés (orange)
Feux de croisement	2/ Bilux		
Feux de position	2/ à côté des phares	Ecran-glace	2/ à dépression
Phare brouillard	-	Avertisseur	1/ électrique (1-ton)
Feux arrière	2/ combinés (rouge)	Rétroviseur	2/ à l'extér. cabine de chaque côté
Réflecteurs	2/ comb. av.feux AR (rouge)	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Feu stop	2/ comb. av.feux AR (rouge)	Figurine de radiateur	Aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ comb. à gauche pr.plaque haute		
Phare marche arrière	-		
Equipement électrique	12	Volts	
Mesure du bruit	87	dBases d B à 2'500 T/min. ***)	

Observations et exceptions

- *) Equipement : est modifié ou complété lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'expertise individuelle.
- **) Indicateurs de direction : les clignoteurs doivent être équipés d'ampoules de 15 Watt maximum, ceci afin d'éviter qu'ils éblouissent.
- ***) Tuyau d'échappement : est ralongé par l'importateur jusqu'au bord arrière du véhicule
- +) Transmission : sur demande avec pont arrière à double démultiplication (EATON électrique).